

**L'hon. M. Drew:** Cela ressortira très nettement quand j'aurai terminé les observations que je me propose de formuler, monsieur l'Orateur.

**M. Pouliot:** Je pose la question de privilège. Conformément à la tradition parlementaire britannique, aucun membre du Parlement n'est censé être dénigré par qui que ce soit. Je n'étais pas ici lorsque l'honorable député a commencé son discours et un ami m'a dit qu'il me faisait la leçon au sujet de ce que j'ai dit hier. Monsieur l'Orateur, je ne dois pas faire un long discours...

**L'hon. M. Drew:** Il ne vous est pas permis de faire le moindre discours.

**M. Pouliot:** ...mais je dois défendre mon attitude. L'honorable député m'a mis au défi...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Rowe:** Il prononce un discours.

**M. l'Orateur:** L'honorable député n'a pas choisi le bon moment pour défendre son attitude. Le chef de l'opposition a maintenant la parole. Si le député veut lui poser une question à laquelle il consent à répondre, il manifesterait son consentement en se rasant. Alors le député pourrait poser sa question. Le député de Témiscouata a commencé à poser une question au chef de l'opposition qui n'a pas voulu accorder son consentement. C'est alors que le député de Témiscouata a posé la question de privilège. D'après ce qu'il a dit jusqu'ici, j'ai conclu que l'honorable député veut défendre son attitude. Il doit attendre à plus tard pour cela. Si en défendant son attitude l'honorable député veut dire qu'il désire rectifier une fausse interprétation que le chef de l'opposition a donnée à certaines déclarations que l'honorable député a faites lorsqu'il a pris la parole hier, je crois qu'il devra attendre que le chef de l'opposition ait terminé ses observations ou que la Chambre se soit prononcée sur le sous-amendement. Il pourra alors exercer son droit de prendre la parole à propos de l'amendement ou, peut-être, plus tard à propos de la motion principale, selon qu'il le désirera; mais, pour l'instant, il ne peut interrompre le discours du chef de l'opposition concernant une question de privilège en vue de défendre son attitude. Il devra le faire plus tard.

**L'hon. M. Drew:** Monsieur l'Orateur, je signale que l'honorable député était à la Chambre plus tôt et que, s'il s'est absenté au cours d'une partie de mes observations, ce n'est sûrement pas de ma faute. Il a été à la Chambre durant la majeure partie de

mes remarques et il est parfaitement au courant de la portée de ce que j'ai dit.

**M. Pouliot:** Voilà pourquoi je veux vous répondre immédiatement en disant la vérité.

**M. Brooks:** Ce serait nouveau pour vous.

**M. Pouliot:** J'ai toujours dit la vérité.

**Une voix:** Sales torys!

**M. Pouliot:** Non, conservateurs-progressistes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Puisqu'il n'a pas été permis à l'honorable député d'intervenir dans le débat à ce moment, on me permettra de faire observer qu'on ne devrait pas mentionner qu'il n'a pu le faire.

**L'hon. M. Drew:** Monsieur l'Orateur, on voudra bien se rappeler que les remarques auxquelles j'ai trouvé à redire, visaient un état de choses, chez nous, qui inquiète grandement un nombre considérable de Canadiens, et cela quelle que soit l'attitude prise par le Gouvernement et ses partisans. Un des côtés les plus inquiétants de la déclaration du député de Témiscouata, c'est qu'elle laisse voir jusqu'où peut aller un député pour détourner l'attention du véritable objet de notre étude. Ce matin encore, un poste radiophonique des États-Unis a annoncé qu'on s'inquiétait beaucoup là-bas de ce qu'il existe dans ce pays trois millions de chômeurs. Les Américains considèrent que la situation est grave. Je dois dire que rien ne laisse voir que le gouvernement des États-Unis écarte la question ni qu'il essaie de la rejeter comme si elle n'existait pas.

Au contraire, le président des États-Unis a nommé une commission chargée d'enquêter au sujet de cette situation, et de formuler des recommandations relativement à un programme à court ou à long terme tendant à résoudre ces difficultés et à recommander les mesures immédiates qui s'imposent. Personne n'a laissé entendre que c'était là un moyen de mettre le problème au rancart. On a accueilli la commission parce qu'on y voyait la preuve qu'elle s'attaquait au problème, et elle a déjà formulé certaines recommandations. Je ferai remarquer, cependant que, toutes proportions gardées, trois millions de chômeurs aux États-Unis équivalent à moins de 300,000 chez-nous. Nous savons déjà par les chiffres du ministère du Travail que le nombre de nos chômeurs est bien plus élevé que cela et même les derniers chiffres que le gouvernement nous a présentés montrent que le chômage est proportionnellement beaucoup plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Si les États-Unis ont lieu de s'inquiéter, le Canada le doit encore bien plus.